

# Les ennemis de votre installation électrique

## L'eau sous toutes ses formes



Condensation, goutte à goutte, ruissellement, etc. Elle entraîne la dégradation des isolants, l'oxydation des pièces mécaniques, la destruction des câbles et matériels, et fait courir à l'utilisateur des risques d'électrocution et d'incendie.

## Les échauffements



Ils sont dus à une élévation anormale de la température des fils et câbles électriques souvent générée par une multiplication exagérée du nombre d'appareils d'utilisation raccordés à l'installation (usage abusif des multiprises, raccords « sauvages » aux armoires électriques).

## Le court-circuit

Contrairement à l'idée communément reçue, le court-circuit ne met pas le feu, mais entraîne l'interruption de l'électricité sur le circuit en mauvais état. Malgré tout, il est formellement déconseillé de rétablir l'électricité sans avoir au préalable éliminé le défaut.



## Le mauvais contact

C'est la réelle source de l'incendie d'origine électrique par suite d'échauffement anormal, d'étincelles, d'élévation de la température.



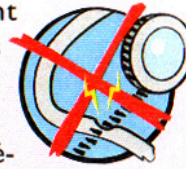
## Les sources de chaleur



Situées à proximité d'un câble, ou inversement, tout câble cheminant à proximité d'une source de chaleur peut constituer un risque d'incendie.

## Les agressions mécaniques

Elle se matérialisent par des chocs sur des isolants, des fils et câbles électriques, l'enveloppe des matériels, ou encore sur les matériels proprement dits, risquant de causer des électrocutions.

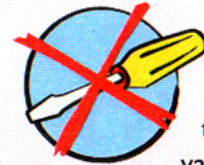


## Les « fuites » d'électricité

En cas de défaut sur tout ou partie d'une pièce qui protège du contact direct avec l'électricité, des fuites de courant électrique peuvent survenir. Elles ne se voient pas à la différence des fuites d'eau, mais peuvent provoquer des accidents mortels...



## Le bricolage



Attention, si vous faites exécuter des travaux sur votre installation électrique par des non-professionnels, vous ne pourrez avoir aucun recours en cas d'incidents ou d'accidents. Au-delà de cette absence de garantie, vous mettez en jeu votre responsabilité.

## Modifications de l'installation électrique



Afin de conserver un fonctionnement satisfaisant et conforme et lorsqu'il est nécessaire de modifier l'installation, il faut faire appel à votre installateur. Compétent et qualifié, il connaît les règles d'installation électrique et de sécurité, aussi

bien pour les personnes que pour la garantie des matériels. En effet, tout ou partie des dispositions adoptées à la mise en service pourraient être altérées par des modifications ultérieures. La tension réglementaire de 230 V pourrait chuter,

altérant le fonctionnement convenable du matériel ; le nombre d'appareils d'utilisation augmentant, les fils et câbles peuvent chauffer anormalement et les dispositifs de protection (fusibles, disjoncteurs...) pourraient ne plus être adaptés.